COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du 27 janvier 2022

L’an 2022 et le 27 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie de la Commune, sous la présidence de Martine PROFETI, Maire.

**Présents :** GARCIA Christine, VILLETTE Hélène, THOMAS Alain, TOUSSAINT Josiane, TERRIER Agnès, CHÉRON Jean-Luc, DE PONTON D’AMECOURT Dominique, COCHUYT Aurélien, MIRAMON Jean-François, POULAIN Valérie, PATY Christian, LANNET Carine

**Excusés ayant donné procuration** : HUET Vincent à PATY Christian

**Absent** : Jean-Luc MANGIN

**A été nommé secrétaire :** Jean-Luc CHÉRON

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

**Réf 2022-001 : Travaux d’éclairage public 2022**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d’éclairage public 2022 préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir, et ce dans la continuité des travaux déjà réalisés en 2021 selon la délibération n°2021-032 du 17/06/2021 :

Lieu : LA CHAPELLE-DU-NOYER (détail : tableau ci-joint)

Libellé : Rues de Chant Pinson, de la Garenne, de la Sablonnière, des Champs Guigniers et autres rues (T2)

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d’éclairage public s’inscrivent dans une politique d’efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d’énergie. En l’état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d’accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Solution n°1 :



*\*au titre de la maîtrise de la consommation d’énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **ADOPTE** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d’éclairage public ainsi présenté,
* **APPROUVE** le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d’un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

**Réf 2022-002 : Travaux d’éclairage public – Demande de subvention DETR ou DSIL 2022**

**Annulée et remplacée par la délibération 2022-005**

**Réf 2022-003 : Demande de subvention FDI – Exercice 2022**

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve le projet de réalisation des travaux de voirie suivants :

* Réfection de voirie communale n°9 de Touchebredier à Ansonville – Partie Sud et de voirie communale n°25 de la rue du chemin vert, pour la tranche optionnelle, d’un montant de 72 775,98 € HT soit 87 331,18 € TTC.

Il sollicite, à cet effet, une subvention du Fonds Départemental d’Investissement 2022 pour cette réalisation pour un montant de 21 833,00 €, soit 30 % de la dépense.

Plan de financement de cette opération :

* Subvention FDI 21 833,00 €
* Subvention DSIL, DETR 0,00 €
* Emprunt 0,00 €
* Autofinancement 65 498,18 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_

**TOTAL 87 331,18 €**

Ces travaux ne débuteront qu’après réception de l’arrêté attributif de subvention.

L’échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2022.

**Réf 2022-004 : Convention d’occupation précaire – Modifications de l’occupant et de la superficie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il avait été décidé, lors de la séance du 24 septembre 2006, une convention d’occupation précaire en faveur de l’EARL DE LA FORET à Lanneray.

Cette convention avait été modifiée en séance du 04 décembre 2018 : superficie exploitée ramenée à 5 ha 86 a 46 ca, corrigée à 5 ha 92 a 13 ca suite à une erreur cadastrale.

Considérant le permis d’aménager accordé le 21/09/2021 à la SARL LECOQ Immobilier pour une 5ème tranche du lotissement des Vignes sur une superficie de 1 ha 20 a 63 ca,

Considérant la demande préalable d’autorisation d’exploiter des parcelles appartenant à la commune de Monsieur PIONNIER Julien auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire en date du 25/03/2021, parcelles précédemment exploitées par l’EARL DE LA FORET représentée par Monsieur PIONNIER Joël,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut le 1er adjoint, à rédiger une nouvelle convention d’occupation précaire en faveur de Monsieur PIONNIER Julien, et à signer l’acte notarié,
* PRECISE que cette convention est consentie pour une superficie de 4 ha 71 a 50 ca moyennant une indemnité annuelle d’occupation de CENT EUROS (100 €) par hectare, à compter du 1er janvier 2022,
* DIT que les frais d’acte et d’enregistrement seront partagés à 50 % entre l’occupant et la commune.

**Réf 2022-005 : Travaux d’éclairage public – Demande de subvention DETR ou DSIL 2022**

**Annule et remplace la délibération 2022-002**

Le Conseil municipal, à l’unanimité, approuve le programme pluriannuel de rénovation des installations énergivores pour l’année 2022, préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir, et ce dans la continuité des travaux déjà réalisés en 2021 selon la délibération n°2021-032 du 17/06/2021, suivants :

Lieu : LA CHAPELLE-DU-NOYER

Libellé : Rues de Chant Pinson, de la Garenne, de la Sablonnière, des Champs Guigniers et autres rues (T2)

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d’éclairage public s’inscrivent dans une politique d’efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d’énergie. En l’état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d’accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Solution n°1 :



*\*au titre de la maîtrise de la consommation d’énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

Le Conseil Municipal sollicite, à cet effet, une subvention de l’état au titre **de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l’Investissement Local (DSIL)** pour l’année 2022 pour cette réalisation pour un montant de 9 000,00 €, soit 50 % de la dépense.

Plan de financement de cette opération :

* Subvention FDI 0,00 €
* Subvention DSIL, DETR 9 000,00 €
* Prise en charge ENERGIE Eure-et-Loir 12 000,00 €
* Emprunt 0,00 €
* Autofinancement 9 000,00 €

 \_\_\_\_\_\_\_\_

**TOTAL 30 000,00 €**

Ces travaux ne débuteront qu’après réception de l’arrêté attributif de subvention.

L’échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 2ème trimestre 2022.

**Réf 2022-006 : TRAVAUX D’AMELIORATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE – MISSION D’ETUDES CHARPENTE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu’au vu de l’abandon de la procédure d’appel d’offres en date du 26 novembre 2021, l’agence ANAMORPHOSE – architecte - nous a conseillé de procéder à une étude technique de la charpente métallique.

La proposition financière de B3i, pour un montant de 6 900 € HT soit 8 280 € TTC, est retenue.

Ces frais supplémentaires seront intégrés au montant prévisionnel des travaux à l’article 2313 du budget communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

* APPROUVE le devis de B3i pour un montant de 6 900 € HT soit 8 280 € TTC pour la mission d’études de la charpente métallique du groupe scolaire ci-annexée,
* AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut son 1er Adjoint, à signer le devis.

**Informations et questions diverses :**

*Panneau Pocket* : C’est une application pour mettre des alertes et des informations à la population.

Les habitants téléchargent l’application gratuitement. L’abonnement est de 230 €/an.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal d’adhérer à cette application, le CM accepte à l’unanimité.

*Détecteurs CO²*: La municipalité a acheté 4 détecteurs de CO² pour le groupe scolaire.

Les achats sont de 580,32 € TTC. La subvention de l’état est d’environ 180 €.

*Protection sociale complémentaire* : Au vu de l’ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique, un débat s’est tenu sur les garanties accordées aux agents pour les risques santé et prévoyance.

* Le Tour d’Eure-et-Loir Cycliste passera sur la Commune de la Chapelle du Noyer le vendredi 10 juin 2022.
* M. PANAIS, Maire de Saint-Denis Lanneray et Mme Le Maire de La Chapelle du Noyer ont reçu un courrier au sujet de la déviation. M. PANAIS propose de prendre un rendez-vous en commun avec le Conseil Départemental.
* Une demande a été suggérée afin d’équiper la salle des fêtes avec du matériel de projection. Des devis seront demandés.
* Lecture des DIA
* Le tracteur tondeuse, actuellement aux établissements MESLARD, après un diagnostic, il s’avère que le montant des réparations est important, une réflexion s’impose sur le fait d’un éventuel remplacement de ce matériel.
* Le Conseil Municipal prend note des dates des Elections 2022.
	+ Présidentielles : 10 et 24 avril
	+ Législatives : 12 et 19 juin

Le bureau de vote sera à l’Ecole de la Varenne.

Aurélien COCHUYT :

* Voir pour les problèmes de sonorisation dans la salle des fêtes.

Valérie POULAIN :

* Le Pays Dunois propose de former, gratuitement, les séniors à l’informatique avec les élèves du Lycée Nermont. Il faudrait faire la promotion sur la Commune.

Dominique d’AMÉCOURT :

* Dans le tableau d’affichage du cimetière, le plan de la commune est obsolète et illisible. Elle propose de l’utiliser pour annoncer les célébrations et autres évènements.

Hélène VILLETTE :

* Informe qu’il y a une voiture à l’état d’abandon dans le fond d’un chemin, rue du Mérizai.

Christine GARCIA :

* La Présidente de l’Association Culturelle annule le loto du 20 février 2022.

Lecture faite, les membres présents ont signé la séance du 27 janvier 2022.

**Délibérations prises** :

Réf 2022-001 : Travaux d’éclairage public 2022

Réf 2022-002 : Travaux d’éclairage public – Demande de subvention DETR ou DSIL 2022 – Délibération remplacée par 2022-005

Réf 2022-003 : Demande de subvention FDI – Exercice 2022

Réf 2022-004 : Convention d’occupation précaire – Modifications de l’occupant et de la superficie

Réf 2022-005 : Travaux d’éclairage public – Demande de subvention DETR ou DSIL 2022 – Annule et remplace 2022-002

Réf 2022-006 : Travaux d’amélioration énergétique du Groupe Scolaire – Missions d’études charpente

**Les membres présents** :

Martine PROFETI …………………………………………………………..

Christine GARCIA ………………….. ……………………………………

Carine LANNET…………………………………………………………………

Hélène VILLETTE……………..………………………………………….

Alain THOMAS……………………………………………………………..

Josiane TOUSSAINT…………………………………………………

Agnès TERRIER……………………………………………………………..

Jean-Luc CHÉRON………………………………………………………..

Dominique DE PONTON D’AMECOURT……………………

Aurélien COCHUYT……………………………………………………..

Jean-François MIRAMON………………………………………..

Christian PATY……………………………………………………………

Valérie POULAIN………………………………………………………..